
Pétition de la société populaire d'Abbeville (Somme) informant de leur déchristianisation et demandant à consacrer leur temple à la Raison, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition de la société populaire d'Abbeville (Somme) informant de leur déchristianisation et demandant à consacrer leur temple à la Raison, lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 69;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38236_t1_0069_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre du président de la Société populaire de Loches (1).

La Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séant à Loches, à la Convention nationale.

Loches, le 11 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

Citoyens représentants,

Plus la philosophie fait de progrès, plus la raison s'empare de l'empire des despotes; il est des conquêtes en morale comme il en est en physique. La Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séant à Loches en fait preuve par l'arrêté qu'elle vous adresse.

Cette Société ne veut plus de prêtres, parce qu'elle les considère comme les plus puissants ennemis de la liberté et de l'égalité, comme inutiles par leurs futiles instructions, par leurs documents mensongers à tenir l'homme dans l'avilissement et dans l'esclavage, pour l'empêcher d'être ce qu'il doit être : révolutionnaire.

Tels sont les sentiments des sans-culottes réunis en Société populaire à Loches.

GABOT, président.

Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité séant à Loches.

Extrait du registre des délibérations de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, séant à Loches (2).

Séance du 30 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

Le président a annoncé l'ordre du jour, il s'agissait de savoir si les prêtres sont nécessaires ou non. La Société ayant senti que la position de ce question n'offrait qu'un objet vague et abstrait, a décidé que la question serait posée ainsi : La Société veut-elle des prêtres ou n'en veut-elle plus?

Plusieurs orateurs ont successivement développé leur opinion, après quoi la Société se mettant en état de délibérer, a arrêté d'abord que l'on irait aux voix par appel nominal. Sur cent dix-sept membres présents, cent quatorze ont voté pour la négative.

Pour l'extrait :

GABOT, président; POLIER, secrétaire;
PAULQUIN, secrétaire.

La Société populaire et les autorités constituées d'Abbeville expriment le même vœu. « Ces frélons, disent-elles, consomment le travail précieux des abeilles. Ils dévoraient tout et ne produisaient rien; ils parlaient de charité et ils étaient intolérants: ils prêchaient les vertus et commettaient tous les crimes.

Mention honorable, insertion au Bulletin (3).

Suit la lettre d'envoi de l'adresse (1).

André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, à la Convention nationale.

Le 3^e jour de la 2^e décade du 3^e mois frimaire de l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable.

« Je vous adresse, citoyens collègues, une adresse de la Société populaire et des autorités constituées d'Abbeville; son contenu vous donnera une idée de l'esprit public dans cette cité.

« Salut et fraternité.

« DUMONT. »

Adresse (2).

La Société populaire d'Abbeville, département de la Somme, à la Convention nationale.

Citoyens représentants,

« Les Français sont mûrs à la philosophie, ils ne veulent plus d'autre culte que celui de la raison; ce culte n'a pas besoin de prêtres, ils n'ont fait que troubler le repos des nations; le flambeau de la vérité a éclairé la terre et le règne de l'imposture est passé.

« Ces frélons consomment le travail précieux des abeilles, ils dévoraient tout et ne produisaient rien; ils prêchaient les vertus et commettaient tous les crimes.

« Hâtez-vous, augustes représentants, extirpez jusqu'aux racines l'arbre empoisonné qui, depuis tant de siècles, couvre l'univers de son ombre mortelle.

Plus de prêtres, plus d'églises; il ne faut à des républicains que des vertus, et votre exemple nous les inspire.

Nous demandons, citoyens représentants, que dans l'une de nos églises il soit élevé un autel de la patrie et que ce temple soit consacré à la raison; nous irons dans ce temple auguste nous exciter à la pratique des vertus républicaines.

(Suivent 35 signatures.)

« Les autorités constituées de la commune d'Abbeville, réunies en la chambre du conseil de la maison commune, d'après l'invitation faite par le procureur-syndic du district d'Abbeville, approuvent à l'unanimité la pétition ci-dessus faite par la Société populaire de cette commune, et tous les membres présents ont signé.

« A Abbeville, le 8 frimaire de la deuxième année de la République française une et indivisible. »

(Suivent 41 signatures.)

Les commissaires du représentant du peuple dans le département de la Meurthe, réunis à la Société populaire et au conseil général de la commune de Toul, ont célébré, la 3^e décade de brumaire, une fête civique dans le temple, ci-devant

(1) Archives nationales, carton G 286, dossier 835.
(2) Ibid.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 49.

(1) Archives nationales, carton G 283, dossier 899.
(2) Ibid.